



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules

Groupe de travail des dispositions générales de sécurité

103^e session

Genève, 2-5 octobre 2012

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues

Proposition d'amendements au Règlement technique mondial n° 12 sur les commandes, témoins et indicateurs des motocycles

**Présentée par l'expert de l'Association internationale des constructeurs
de motocycles***

Le texte reproduit ci-dessous a été élaboré par l'expert de l'Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA) et vise à apporter des corrections de forme au RTM n° 12 sur les commandes, témoins et indicateurs des motocycles et à aligner ses dispositions sur celles du Règlement n° 60 (comme cela a été proposé dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2012/20). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du RTM figurent en caractères gras pour les ajouts et en caractères biffés pour les suppressions.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Proposition

Supprimer le *paragraphe 3.19*:

~~«3.19 — “Repose pieds”, les éléments faisant saillie de part et d’autre du véhicule, sur lesquels le conducteur pose les pieds lorsqu’il est assis en position de conduite;».~~

Le paragraphe 3.20 devient le *paragraphe 3.19*.

Le paragraphe 3.21 devient le *paragraphe 3.20* et est modifié comme suit:

«3.21 “*Sens contraire des aiguilles d’une montre*”, le sens inverse **des aiguilles d’une montre**;».

Les paragraphes 3.22 à 3.26 deviennent les *paragraphes 3.21 à 3.25*.

Paragraphes 4 à 4.2.1, modifier comme suit:

«4. Prescriptions

4.1 Prescriptions générales

Si un motorcycle est équipé d’une commande, d’un témoin ou d’un indicateur figurant dans le tableau 1, il doit satisfaire aux prescriptions du présent Règlement technique mondial en ce qui concerne l’emplacement, les moyens d’identification, le fonctionnement, l’éclairage et la couleur de cette commande, de ce témoin ou de cet indicateur.

~~En ce qui concerne les fonctions ... dans le tableau 1.~~

4.2 Emplacement

4.2.1 Les commandes énumérées dans le tableau 1 doivent être placées de façon à pouvoir être actionnées par le conducteur et à lui être accessibles lorsque celui-ci est assis en position de conduite. **La commande de démarrage à froid et la commande manuelle de coupure de l’alimentation en carburant doivent être placées de façon à pouvoir être actionnées par le conducteur et à lui être accessibles lorsque celui-ci est assis.**».

Les paragraphes 4.2.3 et 4.2.4 deviennent les *paragraphes 4.2.3 à 4.2.5*:

«4.2.3 Sauf dans les cas prévus au paragraphe 4.2.5, les symboles d’identification des commandes, témoins et indicateurs doivent être placés sur ces derniers ou à proximité.

4.2.4 Les commandes des feux de détresse, des feux de croisement, des feux de route, des feux indicateurs de direction, du dispositif d’arrêt du moteur (commande supplémentaire), de l’avertisseur sonore, des freins et de l’embrayage doivent toujours être accessibles au conducteur et commander en priorité les dispositifs susmentionnés, sans que le motocycliste n’ait à lâcher la poignée correspondante.

4.2.5 Le paragraphe 4.2.3 ne s’applique pas aux commandes à fonctions multiples lorsque la commande est associée à un afficheur multifonction qui:».

Paragraphe 4.3.5, modifier comme suit:

«4.3.5 Tous les symboles d’identification des témoins, indicateurs et commandes présents sur le guidon ou le tableau de bord doivent être placés de manière à être perçus par le conducteur comme étant verticaux, à l’exception **du**

symbole correspondant à la commande d'avertissement sonore. Dans le cas d'une commande rotative pourvue d'une position de mise hors fonction («OFF»), la présente prescription n'est applicable que lorsque la commande se trouve sur cette position.».

Paragraphe 4.5.3.2, modifier comme suit:




«4.5.3.2 *Jaune (Orange)*: avertissement, fonctionnement hors des limites normales, fonctionnement incorrect d'un système du véhicule, dommage probable pour le véhicule ou autre état pouvant présenter un risque à plus long terme;».



Paragraphe 4.6.6, modifier comme suit:


«4.6.6 Les messages affichés dans l'espace commun doivent pouvoir disparaître automatiquement ou être supprimés par le conducteur, à l'exception des témoins correspondant à un dysfonctionnement du système de freinage, aux feux de route et aux indicateurs de direction, et des témoins pour lesquels la couleur rouge est prescrite dans le tableau 1, **qui ne doivent pas pouvoir disparaître** lorsque leur affichage est justifié par un état.».


Tableau 1, points 1, 2, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 18, 26, 27, 28, 29, 31, 32, et 33, modifier comme suit: (voir pages suivantes).



«Tableau 1
Symboles permettant d'identifier les commandes, témoins et indicateurs


<i>N°</i>	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>	<i>Colonne 6</i>	<i>Colonne 7</i>
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
1	Commande supplémentaire d'arrêt du moteur (ARRÊT)		Commande	Située sur le guidon, côté droit	–		Pour l'arrêt du moteur, en plus du contacteur principal ou de la commande de la soupape de décompression, le véhicule peut être équipé d'un coupe-circuit électrique (commande supplémentaire d'arrêt du moteur).
2	Commande supplémentaire d'arrêt du moteur (MARCHE)						
7	Commande manuelle de coupure de l'alimentation en carburant (FERMÉ)		Commande	Il n'est pas nécessaire que la commande soit visible depuis la position de conduite.			Des positions distinctes doivent être prévues pour la commande selon les états, à savoir «FERMÉ», «OUVERT» et «RÉSERVE» (lorsqu'il existe une réserve).

<i>N°</i>	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>	<i>Colonne 6</i>	<i>Colonne 7</i>
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
8	Commande manuelle de coupure de l'alimentation en carburant (OUVERT)						La commande doit être sur la position «OUVERT» lorsqu'elle est dans la direction aval de l'écoulement du carburant, depuis le réservoir jusqu'au moteur, sur la position «FERMÉ» lorsqu'elle est dans la direction perpendiculaire à l'écoulement du carburant, et sur la position «RÉSERVE» (le cas échéant) lorsqu'elle est dans la direction amont de l'écoulement du carburant.
9	Commande manuelle de coupure de l'alimentation en carburant (RÉSERVE)						Pour un système dans lequel l'alimentation en carburant est coupée lorsqu'on arrête le moteur et qui est doté d'une commande, les symboles et les positions de la commande doivent être les mêmes que pour la commande manuelle de coupure de l'alimentation en carburant.

<i>N°</i>	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>	<i>Colonne 6</i>	<i>Colonne 7</i>
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
11	Avertisseur sonore (klaxon)		Commande	<p>Sur le guidon, côté gauche, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports indépendante de la commande d'embrayage manuelle ou pour les véhicules sans commande de sélection des rapports.</p> <p>Sur le guidon, côté droit, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports située sur le guidon, côté gauche du guidon et fonctionnant avec la commande d'embrayage manuelle.</p>			Appuyer pour actionner.

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
12	Feu de route		Commande	<p>Sur le guidon, côté gauche, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports indépendante de la commande d'embrayage manuelle ou pour les véhicules sans commande de sélection des rapports.</p> <p>Sur le guidon, côté droit, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports située sur le guidon, côté gauche du guidon et fonctionnant avec la commande d'embrayage manuelle.</p>			
			Témoin		Bleu		

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
13	Feu de croisement		Commande	<p>Sur le guidon, côté gauche, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports indépendante de la commande d'embrayage manuelle ou pour les véhicules sans commande de sélection des rapports.</p> <p>Sur le guidon, côté droit, pour les véhicules équipés d'une commande de sélection des rapports située sur le guidon, côté gauche du guidon et fonctionnant avec la commande d'embrayage manuelle.</p>			
18	Feux de détresse		<p>Témoin</p> <p>Commande</p> <p>Témoin</p>		<p>Vert</p> <p>Rouge</p>	Représentés soit par le clignotement (simultané) du ou des témoins	

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
						des indicateurs de direction, soit par le symbole triangulaire indiqué.	
			Témoin		Vert		
26	Commande des gaz		Commande	Située sur le guidon, côté droit			<p>Commande manuelle. Poignée tournante</p> <p>En faisant tourner la commande dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, on accélère.</p> <p>Si l'on desserre la main, le moteur doit revenir automatiquement au ralenti, sauf si un dispositif de régulation de la vitesse a été activé.</p>
27	Frein de la roue avant		Commande	Située sur le guidon, côté droit			<p>Levier à main</p> <p>Situé sur le guidon, côté droit</p> <p>Le frein de la roue avant peut fonctionner en même temps que le frein de la roue arrière lorsqu'il existe un système de freinage intégral.</p>
28	Commande au pied du frein de la roue arrière		Commande	Sur le cadre, côté droit			<p>Pédale</p> <p>Située sur le cadre, côté droit</p>

N°	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
29	Commande manuelle du frein de la roue arrière		Commande	Située sur le guidon, côté gauche			<p>Le frein de la roue arrière peut fonctionner en même temps que le frein de la roue avant lorsqu'il existe un système de freinage intégral.</p> <p>Levier à main</p> <p>Non autorisé sur les véhicules à commande d'embrayage manuelle</p> <p>Situé sur le guidon, côté gauche</p> <p>Le frein de la roue arrière peut fonctionner en même temps que le frein de la roue avant lorsqu'il existe un système de freinage intégral.</p>
31	Embrayage		Commande	Situé sur le guidon, côté gauche			<p>Levier à main</p> <p>Serrer pour débrayer.</p> <p>L'utilisation, sur le côté gauche du véhicule, de dispositifs permettant de combiner embrayage et sélection des rapports doit rester possible.</p>
32	Sélecteur au pied Boîte mécanique		Commande	Sur le cadre, côté gauche			Levier à pied ou sélecteur à bascule

<i>N°</i>	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>	<i>Colonne 6</i>	<i>Colonne 7</i>
Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement	
							<p>Le déplacement de la partie avant du levier ou du sélecteur permet de sélectionner les rapports: un déplacement vers le haut engage une vitesse supérieure, tandis qu'un déplacement vers le bas permet de rétrograder. S'il existe une position distincte pour le point mort, celle-ci doit correspondre à la première ou deuxième position dans l'ordre de sélection des rapports (1-N-2-3-4-... ou N-1-2-3-4-...).</p> <p>Pour les motocycles d'une cylindrée inférieure à 200 cc, il est possible de monter des chaînes de transmission dans lesquelles la sélection des rapports s'effectue comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par rotation (N-1-2-3-4-5-N-1.); • Par déplacement de la partie avant du levier à pied ou du sélecteur à bascule, mais inversement: • Un déplacement vers le haut engage une vitesse inférieure; et

<i>N°</i>	<i>Colonne 1</i>	<i>Colonne 2</i>	<i>Colonne 3</i>	<i>Colonne 4</i>	<i>Colonne 5</i>	<i>Colonne 6</i>	<i>Colonne 7</i>
	Équipement	Symbole	Fonction	Emplacement	Couleur	Définition	Fonctionnement
33	Sélecteur manuel Boîte mécanique		Commande	Sur le guidon, côté gauche			<ul style="list-style-type: none"> • Un déplacement vers le bas engage une vitesse supérieure. <p>Si l'on actionne la commande en faisant tourner une poignée, la rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre doit permettre de sélectionner les rapports donnant une vitesse croissante en marche avant, tandis que la rotation dans l'autre sens doit permettre de sélectionner les rapports donnant une vitesse décroissante. S'il existe une position distincte pour le point mort, celle-ci doit correspondre à la première position dans l'ordre de sélection des rapports (N-1-2-3-4- ... ou 1-N-2-3-4...).</p>

»